

Agences de presse hors audiovisuelles

Attention : pour les salariés déjà en poste, l'application de cet accord ne peut entraîner aucune baisse de rémunération. Consulter l'accord de branche sur le site Internet du SNJ.

Groupe de qualification	Fonctions	au 01/07/24
Groupe 8	Rédacteur en chef	3 583,97 €
Groupe 7	Rédacteur en chef adjoint	3 226,69 €
Rédaction en chef	Secrétaire général de rédaction	
Groupe 6	Chef de bureau	2 986,56 €
Management de la rédaction	Chef de service	
Groupe 5	Editorialiste	2 730,54 €
Responsable de domaine et/ou d'équipe	Chef de service adjoint	
	Chef des informations	
	Chef de projet éditorial	
	Chef d'édition	
Groupe 4	Chef de rubrique	2 486,65 €
Journaliste expert	Secrétaire de rédaction expert	
	Rédacteur maquettiste expert	
	Editeur numérique expert	
	Editeur photo expert	
	Grand reporter	
	Rédacteur-reporter-présentateur expert	
	Infographiste expert	
	Reporter vidéo (ou JRI) expert	
	Reporter photo expert	
	Rédacteur-reporter expert	
Groupe 3	Secrétaire de rédaction confirmé	2 281,65 €
Journaliste confirmé	Rédacteur maquettiste confirmé	
	Editeur numérique confirmé	
	Editeur photo confirmé	
	Rédacteur-reporter-présentateur confirmé	
	Infographiste confirmé	
	Reporter vidéo (ou JRI) confirmé	
	Reporter photo confirmé	
	Rédacteur-reporter confirmé	
Groupe 2	Secrétaire de rédaction junior	2 089,00 €
Journaliste junior	Rédacteur maquettiste junior	
	Editeur numérique junior	
	Editeur photo junior	
	Rédacteur-reporter-présentateur junior	
	Infographiste junior	
	Reporter vidéo (ou JRI) junior	
	Reporter photo junior	
	Rédacteur-reporter junior	
Groupe 1	Secrétaire de rédaction débutant	1 890,00 €
Journaliste débutant	Rédacteur maquettiste débutant	
	Editeur numérique débutant	
	Editeur photo débutant	
	Rédacteur-reporter-présentateur débutant	
	Infographiste débutant	
	Reporter vidéo (ou JRI) débutant	
	Reporter photo débutant	
	Rédacteur-reporter débutant	

Barème minimum des piges brutes - Agences de presse au 1er juillet 2024

Attention : pour les salariés déjà en poste, l'application de cet accord ne peut entraîner aucune baisse de rémunération.
Consulter l'accord de branche sur le site Internet du SNJ.

<i>Agences de presse radio (+3%)</i>		<i>Agences de presse audiovisuelles (+3%)</i>	
Rédacteur-reporter-présentateur		Cas 1 - reporter vidéo ou JRI	
Fourniture d'un son	46,35 €	<i>agence de presse ayant conclu avec un diffuseur audiovisuel soit un contre de correspondance locale ou régionale, soit un contrat EAI relatifs à l'actualité intervenant dans une zone géographique déterminée</i>	
Fourniture d'un papier	51,50 €	La journée	103,00 €
journée de journaux radio		La journée	118,45 €
< ou = à 6 h de travail	103,00 €	<i>(si le JRI assure également le commentaire)</i>	
> à 6 h de travail	118,45 €	Cas 2 : reporter vidéo ou JRI	
<i>Agences de presse photographiques (+3%)</i>		<i>agence de presse qui n'entre pas dans le cas n°1</i>	
Reporter photo		La journée	133,90 €
demi-journée	72,10 €	<i>Agences de presse écrite (+5,45%)</i>	
journée	144,20 €	Rédacteur-reporter	
		Feuillet de 1 500 signes	58,00 €